Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260321-2026009-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 2026009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué par Madame Jacqueline SOLLIER, Maire sortante, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Monsieur Arsène LUNEL, doyen d'âge.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/03/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, M. LUNEL Arsène, Mme ALIX Céline, Mme ROUAZE Tamara, M. HEUDIARD Bruno, Mme DAMON Solenne, M. HALLET Jérôme, M. FILÂTRE Alain, Mme COGNERAS Aurélie, Mme LEMOINE Julie

Secrétaire : M. LUCAS Antoine

ELECTION DU MAIRE :

– Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2127-7 ;
- Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Mme le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.
Madame Jacqueline SOLLIER est candidate à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :
Nombre de bulletins : 11
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Le Conseil Municipal par :
11 voix POUR
0 ABSTENTIONS
0 voix CONTRE

- ELIT Mme Jacqueline SOLLIER maire de la commune de La Couyère,
- INSTALLE Mme Jacqueline SOLLIER en qualité de maire de la commune de La Couyère
- AUTORISE Mme Jacqueline SOLLIER à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER